



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
15 décembre 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts sur l'impact de l'accès aux services financiers, notamment
concernant l'incidence des envois de fonds sur le développement:
Émancipation économique des femmes et des jeunes
Genève, 12-14 novembre 2014

**Rapport de la Réunion d'experts sur l'impact de l'accès
aux services financiers, notamment concernant l'incidence
des envois de fonds sur le développement: Émancipation
économique des femmes et des jeunes**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 12 au 14 novembre 2014

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Résumé du Président	2
A. Déclarations liminaires	2
B. Séances informelles	3
II. Questions d'organisation.....	17
A. Élection du bureau	17
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	17
C. Adoption du rapport de la réunion	17
Annexe	
Participation	18

GE.14-24437 (F) 060315 090315



* 1 4 2 4 4 3 7 *

Merci de recycler



I. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

1. Le Directeur de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base a prononcé une déclaration liminaire au nom du Secrétaire général de la CNUCED, soulignant que le thème de la réunion, l'accès aux services financiers – c'est-à-dire l'intégration financière – était très important pour le programme de développement, notamment dans la perspective de l'après-2015. L'accès aux services financiers pouvait contribuer à la réduction de la pauvreté ainsi qu'au développement économique et social, en particulier dans le cas des femmes et des jeunes. Son importance était de plus en plus reconnue par les instances internationales, notamment le Groupe des Huit et le Groupe des 20 (G-20), ce dernier ayant adopté neuf principes pour une intégration financière novatrice. De même, un réseau d'organismes chargés de la réglementation financière dans plusieurs pays en développement s'était engagé à promouvoir des politiques et des réglementations favorables à l'intégration financière en adoptant la Déclaration de Maya. L'accès aux services financiers revêtait une importance plus grande encore si l'on tenait compte de son incidence sur les envois de fonds, source majeure de capitaux privés dans de nombreux pays en développement. Le Directeur a assuré les États membres que la CNUCED était prête à appuyer leurs efforts pour promouvoir l'intégration financière dans le cadre des activités analytiques et opérationnelles relevant de ses grands domaines d'action, à savoir notamment: les examens des politiques nationales des services; les travaux sur la contribution au développement des migrants et des envois de fonds; les études sur l'impact des services financiers sur le commerce et le développement; et la Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce.

2. La chef du Service des négociations commerciales et de la diplomatie commerciale de la Division a présenté une note du secrétariat intitulée «Impact de l'accès aux services financiers, notamment concernant les incidences des envois de fonds sur le développement: émancipation économique des femmes et des jeunes» (TD/B/C.I/EM.6/2). Elle a défini l'intégration financière comme étant un cadre où les particuliers et les entreprises avaient effectivement accès et recours à des services financiers abordables et viables qui étaient fournis par des prestataires du secteur formel. Elle a rappelé à ce sujet que seulement 34 % des entreprises des pays en développement avaient déjà emprunté auprès d'une banque et qu'en 2011, seulement 50 % des particuliers possédaient un compte dans une institution financière officielle. Les femmes, les jeunes, les pauvres, les populations rurales, les migrants et les personnes travaillant dans le secteur informel étaient particulièrement touchés. Ainsi, seulement 47 % des femmes et 37 % des jeunes de 15 à 24 ans détenaient un tel compte bancaire. L'intégration financière était un processus complexe et multidimensionnel qui exigeait des mesures dans plusieurs domaines de l'action publique. L'État pouvait y jouer un rôle important en se dotant d'un cadre réglementaire et institutionnel bien conçu, en établissant des normes, en supervisant des mesures efficaces de protection des consommateurs et en examinant les possibilités d'intervention directe. Il convenait: d'adopter un ensemble complet de mesures bien adaptées aux besoins pour créer un cadre institutionnel solide; de tenir compte à la fois des objectifs d'intégration financière, de stabilité financière et d'intégrité financière; de veiller à ce que les infrastructures soient appropriées, y compris en matière de communication et d'énergie; de promouvoir l'innovation technologique; de recueillir et d'analyser des données afin d'élaborer des politiques reposant sur des faits; de promouvoir la concurrence et la protection des consommateurs; d'envisager des mesures d'intervention directe, comme l'octroi de subventions et la définition de prescriptions obligatoires, particulièrement aux

fins de l'accès universel; d'appliquer la réglementation de façon proportionnelle; de définir, chaque fois que possible, des prescriptions distinctes pour répondre aux différents besoins; de stimuler la demande en favorisant l'amélioration des connaissances financières et la disponibilité de l'information; et d'étendre le recours de l'État aux services financiers, selon qu'il convient.

3. Les participants ont accueilli favorablement la note du secrétariat, appréciant la qualité et l'exhaustivité de l'analyse et des données qui y étaient présentées. Ils ont principalement réfléchi aux moyens d'échanger des informations et des enseignements tirés de leur expérience afin d'élaborer des politiques nationales et internationales, des cadres réglementaires et institutionnels et d'autres mesures d'intégration financière qui soient cohérents et bien adaptés aux besoins. Ils se sont penchés en particulier sur la question des envois de fonds et de leur utilité, surtout pour les femmes et les jeunes.

B. Séances informelles

Tendances en matière de services financiers et d'intégration financière

4. Les participants se sont entretenus de l'importance de l'intégration financière pour le développement économique et social, particulièrement en ce qui concernait les femmes et les jeunes. Un participant a appelé l'attention sur la menace mondiale que représentaient les graves inégalités de revenus, ainsi que sur les effets de l'exclusion financière à cet égard, faisant observer que 83,3 % de la richesse totale était détenue par 8,4 % de la population mondiale. Il a ajouté que les 91,6 % restants de la population, dont le patrimoine moyen par personne était certes modeste, représentaient néanmoins une richesse totale de 40 milliards de dollars des États-Unis. Ce groupe était donc susceptible d'attirer des services et des produits financiers novateurs. Le taux de bancarisation était deux fois plus élevé dans les pays développés que dans les pays en développement et, dans toutes les régions, il était plus faible chez les femmes que chez les hommes. En Inde, seulement la moitié de la population avait accès à des services financiers. Au Nigéria, l'exclusion financière touchait 39,7 % de la population et tout spécialement les femmes (43,5 %), les agriculteurs (51,6 %) et les personnes à charge (48,4 %). Les recherches menées au Kenya ont établi que les personnes handicapées physiques, et démesurément les femmes, étaient particulièrement vulnérables à l'exclusion financière. Dans les pays où la législation ou la coutume prévoyait un régime particulier pour les femmes, celles-ci avaient moins de chances que les hommes d'avoir un compte, d'épargner ou d'emprunter. Un autre participant a dit que les mesures d'intégration financière n'avaient pas forcément la même incidence sur les femmes et les hommes, et que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour veiller à en faire bénéficier les segments de la population plus exposés à l'exclusion financière. Un autre participant a estimé que pour faire de l'intégration financière l'un des objectifs du programme de développement pour l'après-2015, il faudrait réfléchir soigneusement aux indicateurs qui permettraient de mesurer les résultats obtenus. Outre le nombre de personnes financièrement intégrées, il serait envisageable de mesurer les progrès accomplis par segment de population, notamment par groupe géographique, afin d'évaluer l'impact sur les femmes, les populations rurales et les autres segments de la population ou types d'entreprises habituellement mal desservis.

5. Aux Philippines, seulement 26,6 % des adultes possédaient un compte de dépôt, et seulement 10,5 % des adultes avaient obtenu un emprunt d'une institution financière au cours de l'année précédente. La géographie de l'archipel philippin constituait un obstacle majeur à l'accès aux services financiers, ainsi qu'en témoignaient plusieurs indicateurs: dans 37 % des 1 634 villes et communes, il n'existait pas d'agence bancaire; de plus, 43 % des comptes de dépôt et 71 % du montant total des dépôts concernaient la seule région de la capitale. Définissant l'intégration financière comme une situation où tous les Philippines

auraient effectivement accès à un large éventail de services financiers, la Banque centrale avait élaboré un plan pour mettre en place un système financier accessible à tous. L'objectif du plan était de permettre à différents segments de marché d'avoir accès à des outils financiers diversifiés: services financiers bien conçus, abordables et adaptés aux besoins du marché; institutions financières saines, solides et dûment habilitées à mener leurs activités, qui employaient des méthodes de prestation novatrices; liens efficaces entre les produits et méthodes de prestations bancaires et non bancaires; utilisation de la technologie et de l'innovation aux fins de l'intégration financière; formation, information et protection des citoyens; évaluations et données complètes et fiables en matière d'intégration financière. S'inspirant de ce plan, une stratégie nationale a été déterminée pour établir un système financier accessible et favoriser une croissance généralisée et équitable, l'accent étant mis sur les clients et, en particulier, sur les groupes traditionnellement mal desservis.

6. Il est ressorti des discussions que la notion d'intégration financière devrait englober toute une série de services, notamment des services d'épargne, de crédit, de paiement, de dépôt et d'assurance. Ces services étaient cruciaux pour les perspectives de revenu et de prospérité, étant donné qu'ils facilitaient les transactions et mobilisaient l'épargne. Dans de bonnes conditions, l'accès aux services financiers pouvait permettre aux entreprises de croître et de créer des emplois. L'expérience du Nigéria a montré que le produit le plus important était le compte d'épargne et que l'intérêt des services financiers résidait avant tout, pour les particuliers, dans la facilité d'accès, la sécurité des fonds et la commodité d'utilisation.

7. Les échanges ont également porté sur divers obstacles à l'intégration financière. Une enquête de la Banque mondiale avait recensé les obstacles à l'utilisation de comptes bancaires identifiés par les intéressés eux-mêmes: manque d'argent, coûts trop élevés, détention d'un compte par un membre de la famille, distance excessive, problèmes relatifs aux pièces à produire et manque de confiance, entre autres. Une enquête menée au Nigéria avait quant à elle déterminé que les principaux obstacles étaient l'instabilité des revenus, le chômage et la distance. Elle avait également recensé des facteurs déterminant l'intégration: niveau d'instruction, connectivité, capacité de dégager un excédent et disponibilité d'établissements financiers. Le fait que les femmes avaient un niveau d'instruction et des revenus inférieurs à ceux des hommes pourrait expliquer en partie leur taux d'exclusion plus élevé. Au Bangladesh, le manque de connaissances financières était considéré comme un obstacle majeur à l'intégration. D'après une enquête nationale sur l'intégration financière menée au Mexique, les coûts trop élevés, l'insuffisance des connaissances financières et le manque de confiance figuraient parmi les principaux problèmes à surmonter. Il fallait concevoir les mesures à prendre en tenant compte de tous ces facteurs, qui pouvaient être classés en fonction de l'élément sur lequel ils influuaient: l'accessibilité, ou encore l'utilisation ou l'utilisation effective des services. Par exemple, la bonne connaissance d'un produit financier contribuait beaucoup à son utilisation effective. Les travaux de recherche menés au Kenya avaient confirmé que l'identification de ces facteurs était facilitée par la collaboration intersectorielle et nécessitait des données plus nombreuses et de meilleure qualité.

8. Les participants ont aussi évoqué les obstacles structurels à l'accès aux services financiers. Le cas de l'Inde conduisait à penser que ces obstacles comprenaient la médiocrité des infrastructures, l'incohérence des réglementations, les monopoles et les cartels. Les politiques et les réglementations en place devaient favoriser la concurrence afin d'éviter la concentration du marché et de diversifier le secteur, qui deviendrait du même coup moins vulnérable aux chocs extérieurs. En plus de garantir les infrastructures nécessaires, notamment en matière de communication et d'énergie, les politiques et les réglementations devaient veiller à ce que l'offre soit suffisante pour les populations des zones rurales et pour les pauvres. Ainsi, en l'absence d'une réglementation adéquate, l'asymétrie de l'information pouvait aboutir à une offre de crédit insuffisante, alors que

l'aléa moral pouvait se traduire par une offre et des niveaux d'endettement excessifs. Les participants ont souligné qu'il fallait promouvoir à la fois l'intégration financière, l'intégrité financière et la stabilité financière, ce qui était d'ailleurs conforme aux principes d'une intégration financière novatrice adoptés par le G-20. Il y avait des raisons de penser qu'un accès généralisé aux services financiers contribuerait à la stabilité financière, si cet accès était bien géré au moyen d'un cadre réglementaire et administratif adéquat. L'absence d'un tel cadre risquerait de compromettre la création de synergies entre l'intégration et la stabilité financières. Un participant a dit que si la réglementation visant à promouvoir l'intégrité et la stabilité était trop stricte, elle pourrait entraver l'intégration financière. Il fallait poursuivre les recherches pour identifier les possibilités de synergie et d'arbitrage entre ces objectifs réglementaires potentiellement contradictoires. La façon dont était gérée la réalisation de ces objectifs était décisive, et le cadre réglementaire et institutionnel jouait un rôle central dans cette gestion.

9. La Chine avait entrepris d'améliorer l'accès aux services financiers dans les zones rurales au milieu des années 1990. Au début du XXI^e siècle, les services financiers avaient connu une forte expansion, laquelle s'était accélérée de façon spectaculaire pendant la décennie en cours. Cela avait permis à presque un demi-milliard de personnes d'accéder à différents types de services financiers, y compris des services en ligne. Un participant a énuméré certains facteurs qui avaient contribué à ce progrès: l'adoption de prescriptions en matière d'accès universel, définissant les services financiers minimaux à assurer dans toute localité; la disponibilité de solutions de rechange, comme les distributeurs automatiques et les unités mobiles, et la création d'institutions fondées sur d'autres modèles d'activité, par exemple les banques locales, les coopératives rurales et les banques postales; l'instauration d'une concurrence entre les entités publiques et privées, dans le cadre d'un marché national fortement réglementé. En Inde, la croissance rapide du PIB au début des années 2000 avait abouti à l'essor de toute une série de services financiers, notamment des systèmes de microfinancement et des prêts spéciaux au titre d'investissements dans les infrastructures. Toutefois, les lacunes de la réglementation et des pratiques commerciales malhonnêtes avaient contribué pour beaucoup à la multiplication d'escroqueries financières et à l'effondrement de plusieurs réseaux de microfinancement. Cela avait engendré un manque de confiance généralisé parmi la population, accentuant ainsi les difficultés rencontrées pour promouvoir l'intégration financière. En Inde, les principales stratégies suivies pour remédier à ces problèmes consistaient à élaborer un mécanisme institutionnel adéquat, à réviser la réglementation, à développer le réseau bancaire et à promouvoir l'utilisation des services financiers par les pouvoirs publics. L'expérience du Bangladesh avait mis en lumière l'existence d'obstacles structurels, notamment l'insuffisance de l'offre de services financiers et la position dominante occupée par un petit nombre de banques dans le secteur des services bancaires mobiles.

Politiques et réglementations favorisant l'intégration financière

10. De nombreux participants ont souligné que l'État avait un rôle important à jouer en concevant et en mettant en œuvre un ensemble complet de politiques d'intégration financière, idéalement dans le cadre de processus participatifs associant toutes les parties prenantes. Ces politiques devraient viser, entre autres, à accroître l'offre et à réduire le prix des services grâce à un cadre réglementaire et institutionnel approprié. Souhaitant se doter d'un mécanisme institutionnel solide, l'Inde avait ainsi créé un comité consultatif sur l'intégration financière. Elle avait entrepris de revoir les grandes lignes des réglementations pour élargir l'accès aux services financiers, notamment celles de la réglementation applicable aux correspondants bancaires et aux services bancaires mobiles, et pour assouplir les normes lorsque cela était possible, par exemple les prescriptions relatives à la connaissance de la clientèle et à la vérification de l'identité des clients par des moyens électroniques. Les stratégies appliquées en Inde avaient permis de faire passer le nombre d'agences bancaires à 384 000, dont 115 350 avaient été créées pendant la période

2013-2014. Le cas du Bangladesh confirmait également qu'il importait de mettre en place des institutions solides. La Banque centrale y avait été chargée de favoriser non seulement la stabilité financière, mais également l'intégration financière, et le pays avait adopté des stratégies pour s'attaquer à des facteurs d'exclusion tels que la pauvreté, le manque d'infrastructures et les lourdeurs administratives. Aux Philippines, la Banque centrale avait créé un comité directeur sur l'intégration financière. Les politiques et réglementations clés avaient pour objectifs le développement de la gamme des produits offerts, l'élargissement de l'accès électronique et l'expansion du réseau d'agences. Au Mexique, les principales autorités nationales financières étaient représentées au Conseil national d'intégration financière, et la réglementation avait été modifiée récemment, notamment en ce qui concernait les intermédiaires bancaires et les services bancaires mobiles.

11. Des travaux de recherche avaient montré que la politique de la concurrence jouait un rôle important dans l'élargissement de l'accès aux services, ainsi que le confirmait l'exemple de la Chine, où la promotion de la concurrence entre entités publiques et privées avait fait progresser l'intégration financière. Le cadre réglementaire et institutionnel ne devait pas négliger non plus la protection des consommateurs. Aux Philippines, le dispositif adopté pour mieux protéger les consommateurs comprenait une modification du règlement d'application de la loi sur la transparence des conditions de prêt, une réglementation relative aux comportements commerciaux et des mécanismes d'aide aux consommateurs.

12. Des participants ont constaté que les mesures d'intervention directe comme les subventions et les prescriptions obligatoires avaient souvent pour principal objectif l'accès universel. Ces mesures concernaient notamment l'obligation d'offrir des services financiers essentiels, la réduction ou la suppression des conditions à remplir pour avoir droit à ces services, l'octroi de prêts à des bénéficiaires prioritaires et, dans certains cas, l'offre de prêts à des taux d'intérêt plus faibles, dans des conditions de remboursement favorables et sans marge bénéficiaire. L'Inde avait par exemple simplifié la procédure d'autorisation de nouvelles agences et mis en place des comptes de base. Dans le cadre d'une grande campagne d'intégration financière lancée en 2008, le Bangladesh avait quant à lui modifié les règles relatives à l'ouverture d'une banque afin de favoriser la création d'agences bancaires dans les zones rurales, baissé le taux créditeur minimum, amélioré l'accès des personnes handicapées aux services bancaires et facilité l'octroi de prêts aux agriculteurs et aux personnes vivant dans une zone touchée par une catastrophe naturelle. L'intégration des femmes était également un objectif central, chaque agence bancaire étant tenue de leur réserver un guichet, de leur verser 15 % des fonds commerciaux et de leur permettre d'emprunter sans garantie si elles fournissaient des sûretés personnelles. En outre, tous les ouvriers de l'industrie du vêtement – c'est-à-dire principalement des femmes – devaient ouvrir un compte bancaire, et pouvaient le faire en effectuant un dépôt modeste.

13. Les participants ont réfléchi au principe de la proportionnalité de la réglementation. Deux exemples de son application pouvaient être tirés de l'expérience des Philippines. Dans le domaine du microfinancement, les points d'équilibre définis en ce qui concernait les règles relatives aux fonds propres, au risque de crédit, à la gestion des risques et à la gouvernance servaient de base à la conception de différents produits de microfinancement dont les caractéristiques étaient adaptées à tel ou tel besoin du marché. Dans le domaine des services financiers numériques, les prescriptions concernant la gestion des risques, les fonds propres, les liquidités et d'autres critères étaient appliquées de façon proportionnelle aux prestataires de services autres que les banques. Les transactions électroniques faisaient alors l'objet de mesures de cloisonnement et étaient soumises à des plafonds. Le cas du Mexique fournissait un autre exemple de réglementation proportionnelle appliquée aux comptes de dépôt dans l'objectif de faciliter l'ouverture d'un compte: il y existait quatre types de compte, dont trois qui étaient assortis de prescriptions simplifiées, les risques étant alors gérés grâce à des contraintes spéciales concernant le montant mensuel des dépôts, l'identité du client et les modalités d'accès aux fonds.

14. Des participants ont fait observer qu'il était également possible d'adopter des politiques pour accroître le volume et la qualité de la demande de services financiers. De telles politiques pouvaient par exemple inciter les pouvoirs publics à recourir davantage aux services financiers, notamment aux virements électroniques, de façon à augmenter le nombre d'utilisateurs des services financiers formels. Ainsi, la Banque centrale de l'Inde facilitait le versement de prestations par virement électronique, notamment dans le cas des pensions de retraite. Des travaux de recherche avaient confirmé que les politiques de ce type devraient également favoriser la diffusion de l'information, l'amélioration des connaissances financières et l'autonomisation des consommateurs. Au Nigéria, l'acquisition de compétences financières était un moyen important de renforcer la confiance dans le système et de faciliter l'adoption de services et de produits financiers. En général, l'intégration d'une formation financière dans le système d'éducation pouvait s'avérer utile, mais des interventions bien conçues et ciblées, comme une campagne de sensibilisation et la diffusion d'informations en dehors du système scolaire, tendaient à être plus efficaces. Pour diffuser l'information, il importait de tirer parti des occasions propices à l'apprentissage, par exemple lorsque les personnes concernées changeaient d'emploi ou demandaient un prêt hypothécaire, ainsi que des réseaux sociaux. En Inde, il était crucial d'améliorer les connaissances financières de la population. La Banque centrale avait créé un projet sur l'acquisition de compétences financières¹, dont l'objectif était de faire mieux connaître ses activités et les grandes notions du système bancaire à différents publics cibles, notamment les écoliers et les étudiants ainsi que les pauvres vivant en zone rurale ou urbaine.

15. Certains participants ont fait remarquer que les principes d'une intégration financière novatrice approuvés par le G-20 et ceux énoncés dans la Déclaration de Maya allaient dans le sens de ce type de politiques, axées sur l'offre et la demande. Ces principes étaient centrés sur la concurrence, la protection et l'autonomisation des consommateurs, la promotion de l'innovation technologique, la réglementation proportionnelle, ainsi que la collecte et l'analyse de données exhaustives. Un participant estimait que la publication «Financial Access Survey» du Fonds monétaire international et la base de données «Global Findex» de la Banque mondiale constituaient des premiers pas dans la bonne direction. Les pays devraient poursuivre dans cette voie en prenant des initiatives pour recueillir et analyser des données exhaustives afin de pouvoir élaborer des indicateurs utiles et une politique d'intégration financière reposant sur des faits. Il était essentiel de passer des principes à des mesures concrètes pour réduire la pauvreté et faire progresser le développement économique et social. Un participant du Nicaragua a souligné que les conclusions et recommandations formulées à l'issue de l'examen de la politique nationale des services avaient été prises en compte par son pays dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives au secteur financier. Il a remercié le secrétariat de la CNUCED de son travail à cet égard.

Modèles d'activité et services financiers novateurs

16. Certains participants ont souligné qu'il était possible d'accroître l'utilisation des services financiers en concevant des produits qui tenaient compte des dysfonctionnements du marché, des besoins des consommateurs et de facteurs comportementaux. Ainsi, il avait été créé des comptes dont les titulaires s'engageaient à épargner suivant certaines règles fixées à l'avance. Les clients qui acceptaient d'utiliser ces comptes limitaient les dépenses excessives.

¹ Voir <http://www.rbi.org.in/financialeducation/home.aspx>.

17. Le débat a porté sur l'amélioration de l'accès aux services financiers grâce à la collaboration entre différents réseaux de prestataires. Facilitée par les nouveaux modes de paiement, cette collaboration s'était traduite par le recours aux correspondants bancaires (bureaux de poste, commerces de détail ou autres entités réalisant des transactions pour le compte d'une banque). En Inde, la Banque centrale avait publié des lignes directrices concernant la collaboration avec des correspondants commerciaux afin d'améliorer l'accès aux services financiers. Dans l'ensemble, les bureaux de poste jouaient un rôle important à cet égard en raison de l'étendue des régions qu'ils desservaient – leur réseau, sans pareil, incluant les zones rurales – du faible coût de leurs services et du fait qu'ils étaient ouverts à tous. L'Union postale universelle estime que 1 milliard de personnes vivant dans plus de 50 pays effectuaient leurs opérations bancaires à la poste, ce qui représentait, à l'échelle mondiale, la deuxième plus grande contribution à l'intégration financière. Au Brésil, 10 millions de comptes avaient été ouverts à la banque postale en dix ans. Au Yémen, on retrouvait une plus grande proportion de femmes parmi les clients des services financiers postaux que parmi ceux des banques classiques. Les services postaux comprenaient également les transferts de fonds internationaux, le versement de prestations publiques, des services d'assurance et des programmes d'épargne. Les prestataires de services postaux suivaient différents modèles d'activité, allant du simple fournisseur d'espèces à la banque postale en bonne et due forme, qui offre une gamme plus complète de services et de produits financiers, y compris des services de crédit. Il a été affirmé qu'en Chine, la banque postale était le principal prêteur de fonds.

18. Des participants ont dit que si les bureaux de poste disposaient du réseau le plus étendu, celui-ci avait néanmoins certaines limites. En outre, les services financiers qu'ils pouvaient assurer étaient restreints par la faiblesse des infrastructures de communication. Par conséquent, la création de synergies entre les services financiers postaux et numériques contribuerait considérablement à l'intégration financière. Étant donné l'importance croissante des systèmes de paiement par appareil mobile, les services postaux avaient mis à l'essai plusieurs modèles d'utilisation des technologies mobiles en s'appuyant sur leur expérience, la confiance dont ils bénéficiaient et leur proximité avec les clients. Les modèles qu'ils avaient conçus allaient de l'utilisation élémentaire de technologies mobiles afin de moderniser les services offerts par les bureaux de poste et d'en améliorer la connectivité, à la fourniture d'espèces pour le compte d'un opérateur de réseau mobile, en passant par l'établissement de partenariats avec les opérateurs mobiles, la mise en place de leur propre plate-forme mobile et l'utilisation des réseaux de ces opérateurs comme simples vecteurs de communication, ainsi que par l'établissement de leur propre opérateur, moyen qui leur permettait de fournir des services directement aux clients en tirant parti des réseaux des autres opérateurs. En Afrique de l'Ouest, l'application «International Financial System», utilisable sur les téléphones mobiles et les tablettes, constituait un exemple de la modernisation et de l'amélioration de la connectivité des services postaux. Au Burundi, le service ECOCASH était disponible dans les bureaux de poste qui remplissaient la fonction de fournisseurs d'espèces pour le compte d'un opérateur mobile. En Tunisie, la poste avait noué des partenariats avec plusieurs opérateurs mobiles pour fournir des services financiers. La banque postale marocaine avait créé le service indépendant Barid Bank Mobile, qui utilisait les réseaux des opérateurs mobiles uniquement en tant que vecteurs de communication. En Italie, la poste avait créé son propre opérateur mobile, Poste Mobile. Les participants ont dit qu'il n'existait pas de modèle unique adapté à toutes les situations, chaque modèle ayant ses avantages et ses inconvénients.

19. Un participant a fait valoir que les services bancaires pouvaient aussi répondre à des objectifs de développement s'ils étaient fournis par des banques publiques, coopératives, de développement et de proximité. Ces types de banque permettaient d'effectuer des investissements productifs, de compenser le resserrement du crédit et de promouvoir la concurrence sur les marchés oligopolistiques. Un autre participant a précisé que la réforme financière menée au Mexique avait incité les banques de développement à devenir de

véritables moteurs de croissance et facilité l'octroi de prêts au secteur productif par les banques commerciales. Un autre participant a souligné qu'il importait de soutenir les initiatives susceptibles de renforcer la productivité, ainsi que le développement des technologies et l'innovation, citant la Banque brésilienne de développement, les modèles coopératifs adoptés en Chine, dans le nord de l'Italie et en Espagne, et les banques de proximité en Colombie, à titre d'exemples où de telles initiatives avaient abouti à de bons résultats.

20. Des participants ont fait observer que plusieurs institutions différentes pouvaient offrir des services de microfinancement. Ceux-ci étaient généralement destinés aux segments de la population à faible revenu qui étaient souvent plus ou moins ignorés des banques commerciales traditionnelles. Depuis les années 1970, le microfinancement avait gagné du terrain dans de nombreux pays, qu'il soit régi ou non par une réglementation spécifique. Il avait parfois permis de financer les petites et moyennes entreprises (PME) et les ménages mal desservis dans des pays en développement. Certains critiquaient le microfinancement au motif qu'il servait davantage à la consommation qu'à l'investissement et qu'il comportait un aléa moral incitant les institutions financières à accorder des prêts avec largesse à des clients non solvables et entraînant par conséquent des problèmes de surendettement. Un participant a souligné que cela avait entraîné un manque de confiance et que le surendettement avait contribué à déstructurer encore l'économie et à aggraver l'instabilité financière des pauvres. De plus, cet aléa moral comportait un coût d'opportunité, sachant que si les fonds avaient été consacrés aux PME du secteur formel n'ayant autrement pas accès au microcrédit, ils auraient pu créer des possibilités de croissance réelles. Cela avait restreint le développement d'économies locales viables et fondées sur des politiques industrielles, des technologies et des stratégies d'innovation axées sur les entreprises formelles. Ce constat montrait l'importance des modèles d'activité mentionnés précédemment pour la prestation de services financiers répondant à des objectifs de développement. Ces modèles pouvaient prendre la forme de coopératives de crédit octroyant de petits prêts à la consommation, de coopératives s'occupant du fonds de roulement d'une PME, de banques de développement contrôlées par une collectivité ou par l'État – qui permettaient de soutenir les investissements des PME – et d'établissements de crédit hybrides utiles lorsqu'un crédit fournisseur spécial était nécessaire. Des participants ont affirmé que les services de microfinancement pouvaient néanmoins apporter des réponses appropriées à certains besoins financiers, d'autant plus qu'ils avaient évolué et ne présentaient plus les mêmes limites qu'à l'origine. Il est ressorti de ce débat qu'il fallait examiner plus avant le rôle du microfinancement et la question de savoir quel cadre réglementaire et institutionnel adopter dans ce domaine.

Envois de fonds et intégration financière

21. Les envois de fonds constituaient une source majeure et généralement régulière de capitaux privés qui accroissaient le revenu des ménages. Ces fonds étaient surtout consacrés à la consommation, notamment de services sociaux (santé, éducation), contribuant ainsi au développement économique et humain. En 2013, les envois de fonds des 230 millions de travailleurs migrants disséminés à travers le monde ont atteint 551 milliards de dollars des États-Unis, dont 414 milliards étaient destinés à des pays en développement. Seuls les envois de fonds par des canaux formels ayant été pris en compte, ces montants ont probablement été sous-évalués. Selon un intervenant, 40 % de ces flux sont allés à des zones rurales. La question des envois de fonds devait être abordée selon une approche fondée sur les droits de l'homme et centrée sur les migrants. Pour tirer parti des transferts d'argent, il fallait garantir la protection des travailleurs migrants, la bonne gouvernance de la migration de main-d'œuvre et des politiques conformes aux normes internationales et axées sur le dialogue social. Un participant a insisté sur l'importance d'établir des partenariats aux fins de la protection des droits fondamentaux des migrants. La politique commerciale avait peut-être aussi un rôle à jouer, les accords de commerce et de

coopération pouvant être un moyen d'encourager le mouvement temporaire des personnes physiques et de reconnaître plus largement les qualifications professionnelles des prestataires de services.

22. Étant donné que les coûts de transaction élevés avaient un effet fortement dissuasif sur le volume des envois de fonds, il convenait de rendre les modalités de transfert d'argent moins onéreuses et plus efficaces. L'un des objectifs de développement durable envisagés est d'abaisser ces coûts à moins de 3 % des montants transférés et d'éliminer d'ici à 2030 les systèmes appliquant des coûts supérieurs à 5 %. Au deuxième trimestre de 2014, le coût mondial moyen des envois de fonds représentait 8,1 % de ceux-ci. On pouvait maintenant transférer de l'argent à moindres frais vers toutes les régions en développement, mais les coûts des envois à destination de nombreux PMA restaient compris entre 14 et 20 %.

23. Un accès plus large et plus économique aux services financiers passait d'abord par l'instauration d'un environnement favorable. Il convenait de sensibiliser à cette question et de collecter des données qui permettraient la mise en place de politiques réalistes. Il fallait aussi stimuler la concurrence et l'intermédiation et s'attaquer, par exemple, aux contrats d'exclusivité. Le rôle de l'innovation et de la technologie – en particulier, des systèmes de paiement par appareil mobile – ne devait pas être négligé. L'utilisation combinée des réseaux bancaires, postaux et de télécommunication pouvait faire baisser les coûts des services financiers et les rendre plus accessibles aux destinataires à faible revenu habitant dans des zones isolées. Il était donc souhaitable que la réglementation favorise l'interopérabilité des plates-formes ou même le partage des infrastructures afin de réduire les frais d'exploitation, de développer les réseaux, de promouvoir la concurrence et de réaliser des économies d'échelle. Les systèmes de paiement et de règlement devraient faciliter les opérations transfrontières. Une plus grande transparence et une meilleure information sur les coûts associés à chaque mode de transfert, par exemple au moyen de bases de données sur les prix, permettraient aux donneurs d'ordre de choisir les solutions offrant le meilleur rapport qualité-prix.

24. Plusieurs intervenants ont fait remarquer que, s'ils étaient consacrés à des dépenses non productives, notamment de consommation courante, les fonds reçus n'avaient aucun effet de levier et entraînaient une relation de dépendance. D'où l'importance de l'intégration financière qui, en rattachant ces fonds à des services financiers (produits d'épargne, prêts et assurances, par exemple) et en proposant des modèles modulables de placement aux migrants et à leur famille, pourrait inciter les destinataires à investir dans les activités productives, les services sociaux et les infrastructures. S'il en était ainsi, les envois de fonds imprimeraient une plus forte impulsion à l'économie nationale et locale, et le développement des services financiers serait porté par la croissance de la demande. Il fallait garder à l'esprit que les fonds envoyés étaient d'origine privée et que l'objectif devrait être de proposer aux migrants et à leur famille des solutions et des instruments financiers (par exemple, des fonds créés par les expatriés ou des obligations) grâce auxquels ils pourraient mieux gérer et faire fructifier leur patrimoine. Des activités destinées à accroître les connaissances financières et des services de conseil financier seraient sans doute utiles à cette fin. L'octroi de crédits d'impôt pour investissement serait aussi envisageable. Des informations sur les instruments financiers en question pourraient être relayées par les associations d'expatriés, les organisations patronales et les syndicats. Un certain mal du pays pourrait en outre inciter les migrants à accroître leurs échanges commerciaux entre leur pays d'origine et leur pays d'accueil. L'achat de produits dans un tel contexte, par exemple, serait éventuellement la preuve de liens économiques plus étroits avec le pays d'origine. Dans ce cas, la migration elle-même influencerait aussi sur le développement économique et social.

Les nouvelles technologies au service d'un meilleur accès aux services financiers

25. Plusieurs intervenants ont fait observer que, selon certaines recherches, la technologie avait un rôle important à jouer dans la promotion de l'intégration, en réduisant les coûts de transaction et en améliorant la sécurité financière. Les autorités de réglementation devraient donc laisser les prestataires/concurrents et les consommateurs tirer parti des innovations technologiques. En Inde, l'objectif était d'adopter une approche faisant une large place à la technologie, mais sans privilégier un système par rapport à un autre. D'après l'Union internationale des télécommunications, les grandes questions soulevées par les services financiers numériques portaient sur l'accès aux technologies, la promotion de l'interopérabilité des réseaux, l'octroi de licences dans une perspective égalitaire, et la coordination entre les différentes autorités de réglementation. Ce dernier point renvoyait à la fois aux interactions entre les autorités chargées de la réglementation financière et celles chargées des télécommunications et aux interactions entre les autorités de réglementation de plusieurs pays. Selon un participant, les services financiers mobiles ne pourraient se développer et fonctionner que si un partenariat était établi entre toutes les parties prenantes, notamment les autorités de réglementation et les opérateurs. L'adoption de nouvelles technologies devait en outre s'accompagner de mesures visant à empêcher leur déploiement de manière disproportionnée et à garantir la sécurité de l'information. Un participant a étayé ce dernier point avec l'exemple de la Chine, où certains outils technologiques – tels que des solutions Internet et des plates-formes collaboratives – ont nécessité des dispositions réglementaires notamment sur l'exactitude et la confidentialité des données. Un autre participant a souligné que la protection générale des consommateurs et la transparence financière devaient aussi faire l'objet d'une réglementation. L'élaboration de services financiers numériques contribuant à l'intégration financière relevait donc dans une large mesure des pouvoirs publics.

26. La contribution des technologies à l'intégration financière était confirmée par l'exemple du Bangladesh, où les transferts de fonds et les opérations de compensation par voie électronique se multipliaient et où la Banque centrale avait récemment publié des lignes directrices pour faire passer en toute sécurité les services bancaires à l'ère des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'exemple du Nigéria démontrait également que la technologie pouvait simplifier la fourniture des services et réduire leurs coûts. Dans ce pays, une plate-forme de services partagés facilitait les transactions électroniques et la procédure d'ouverture d'un compte au moyen d'initiatives innovantes: système d'identification biométrique, programme de gestion des tâches permettant aux banques d'échanger des références par voie électronique, plate-forme d'échange de paiements entre particuliers, services de transfert interbancaire et systèmes d'authentification pour les paiements en ligne. Ces systèmes d'authentification assuraient une meilleure protection de l'acheteur, le paiement étant seulement effectué à la réception de la marchandise. En Chine, la société de commerce électronique Alibaba avait choisi de se doter de son propre système de paiement en ligne, et y avait rapidement offert un ensemble de services de banque, d'investissement et de compensation aux acteurs du commerce international de biens. La société possédait désormais un réseau de filiales qui fournissaient des services financiers électroniques aux particuliers. En 2013, environ 300 millions de personnes utilisaient les services de paiement en ligne et par appareil mobile de l'une de ses filiales, Alipay. L'exemple d'Alibaba montrait combien la technologie pouvait aider à mettre en place les conditions propices au financement électronique. Grâce à la technologie, qui permettait de recueillir les contributions d'un grand nombre de personnes, les initiatives de financement participatif étaient devenues un outil d'aide aux entreprises. La plate-forme Alibaba offrait des services à l'intention des consommateurs et des fabricants, des services de dédouanement et de transport, et plusieurs services financiers, notamment de crédit, de change et d'assurance.

27. Les participants ont beaucoup débattu des systèmes de paiement par appareil mobile, qui permettaient d'accéder à des services financiers au moyen d'applications sans fil et, en particulier, d'utiliser un téléphone portable pour stocker de l'argent et effectuer des transferts ou des paiements. Grâce au taux élevé de pénétration de la téléphonie mobile et à des coûts infrastructurels plus faibles, ces systèmes assuraient une plus large couverture de la population. Ils s'adressaient tout autant aux femmes qu'aux hommes et étaient facilement utilisables par les jeunes. Ils pouvaient en outre inciter les utilisateurs à faire appel aux banques pour d'autres services (d'épargne, de crédit et d'assurance, par exemple) grâce au jumelage avec des comptes bancaires.

28. Appliqués aux envois de fonds internationaux, les nouvelles technologies et, en particulier, les systèmes de paiement par appareil mobile avaient contribué à réduire les coûts de transaction et à rendre viable le transfert de petits montants. Un participant a souligné les évolutions survenues dans ce domaine, qui avaient surtout concerné l'interopérabilité, les partenariats avec les prestataires traditionnels de services d'envoi de fonds et la baisse des frais de change. Plusieurs modes d'interaction étaient possibles: en ligne, par appareil mobile, par le biais d'un compte ou d'un support de monnaie électronique ou par paiement direct. Les données d'utilisation pouvaient servir à l'évaluation du risque et faciliter l'accès au crédit. Ces données concernaient l'utilisation du téléphone lui-même (fréquence des appels, achats, localisation et informations démographiques), mais aussi l'utilisation des services de paiement (solde du compte d'épargne, fréquence des paiements). Dans certains cas, des informations pouvaient être obtenues à partir d'empreintes numériques telles que des notes attribuées à des sites en ligne, des connexions à des réseaux sociaux, des paiements de services d'utilité publique et des statistiques gouvernementales. La technologie mobile pouvait aussi encourager l'épargne en permettant un accès plus facile aux produits, à de meilleures interfaces et à l'historique financier des clients. De même, elle avait rendu les produits d'assurance plus accessibles aux particuliers et avait fait progresser un modèle d'assurance collective visant à réduire le risque. À en juger par les plates-formes de services mises en place par Ericsson et Tagattitude, par exemple, les systèmes de paiement par téléphonie mobile étaient appelés à se développer jusqu'à faire de tout appareil mobile un outil de commerce.

29. Au Kenya, le système de paiement par appareil mobile M-PESA comptait, à la fin de mars 2012, 15 millions d'utilisateurs actifs. Avec plus de 37 000 agents, M-PESA était relié à 25 banques et ses services étaient accessibles depuis 700 distributeurs automatiques de billets. Il continuait de servir avant tout à des transferts d'argent internes entre particuliers, mais il permettait aussi de recevoir des virements internationaux effectués par Western Union depuis n'importe quel point du globe. Il était d'ailleurs intéressant de constater que les transactions effectuées dans le cadre du système M-PESA à l'intérieur du Kenya étaient plus nombreuses que les opérations de Western Union dans le monde entier. Les utilisateurs pouvaient envoyer de l'argent ou en recevoir à l'aide d'un appareil mobile. D'autres services financiers (transfert, épargne, crédit et assurance, notamment), qui rattachaient ces types de paiement à un compte bancaire, étaient également proposés.

30. Des intervenants ont fait remarquer que les systèmes de paiement par appareil mobile pouvaient obéir à différents modèles d'activité et s'organiser autour des banques ou des opérateurs de réseau mobile. Dans le premier cas, les banques avaient le contrôle exclusif des comptes, qui pouvaient ensuite être gérés par d'autres canaux, y compris depuis un téléphone portable. Dans le second cas, un établissement non bancaire émettait de la monnaie électronique et en conservait la contre-valeur sur des comptes mutualisés dans des banques réglementées. Des modèles d'activité hybrides étaient aussi envisageables. Le choix du modèle dépendait de la réglementation de chaque pays; toutefois, comme un participant l'a fait remarquer, celle-ci devrait favoriser l'innovation sans toutefois imposer un modèle déterminé. En Inde, où le modèle était centré sur les banques, les services bancaires mobiles étaient gérés par des établissements financiers et satisfaisaient aux

principes directeurs applicables, définis par la Banque centrale (Operative Guidelines for Mobile Banking Transactions by Banks). Ils jouaient un rôle essentiel dans la politique d'intégration financière du pays. Les Philippines, où l'on dénombrait 110 téléphones portables pour 100 habitants et où un large pourcentage de personnes sans compte bancaire possédaient un tel appareil, avaient pris conscience des possibilités offertes. Selon un participant, les systèmes de paiement par appareil mobile ne pourraient toutefois livrer toutes leurs potentialités qu'avec leur normalisation, aux niveaux national et international. Il importait donc de soutenir les activités de normalisation par un cadre institutionnel approprié à l'échelon international. Il fallait également considérer les risques liés à la fragmentation des normes, car celle-ci est susceptible de nuire à la multiplication des technologies nécessitant, le plus souvent, des économies d'échelle. Les décisions en faveur de la convergence ou de la coexistence des technologies devraient satisfaire à ces exigences du marché, mais surtout garantir que les normes ne finissent pas par empêcher les opérateurs des pays en développement d'avoir leur place et de répondre aux besoins de leurs populations.

31. Les participants ont constaté que, bien que prometteurs, les services financiers mobiles n'étaient pas la solution miracle en matière d'intégration. Certes, les transactions mobiles étaient nombreuses, mais elles portaient souvent sur de plus petits montants que les transactions traditionnelles. Un participant a indiqué que les résultats obtenus au Kenya seraient peut-être difficiles à reproduire, car ils dépendaient de la masse critique d'utilisateurs constituée et étaient directement liés à l'environnement réglementaire du pays. De plus, ce n'était pas parce que les services financiers mobiles étaient facilement accessibles qu'ils étaient beaucoup utilisés, comme le montrait le cas du Malawi. De fait, ils servaient essentiellement à payer les communications téléphoniques. Les montants convertibles en monnaie réelle étaient en outre limités en raison des faibles réserves de liquidité des fournisseurs de services. Un participant a souligné que des facteurs culturels pouvaient aussi influencer sur l'utilisation des services financiers mobiles – par exemple, certaines femmes ne pouvaient pas se servir d'un téléphone sans l'accord d'un homme ou de leur famille.

32. Les études réalisées au Kenya ont montré que de nombreux pauvres ne tiraient pas parti des solutions technologiques d'intégration financière, faute de disposer d'un téléphone intelligent. De plus, beaucoup de ces solutions n'étaient pas adaptées aux personnes présentant certains handicaps. Les personnes handicapées visuelles, par exemple, avaient besoin de l'aide d'un tiers pour les utiliser et encouraient donc des risques du fait de la divulgation d'informations personnelles. Il en allait de même pour certaines personnes âgées. Ces éléments confirmaient que, bien qu'elles puissent favoriser l'intégration sociale, la plupart des solutions technologiques étaient régies par les lois du marché et nécessitaient des entreprises viables et, souvent, un nombre suffisant d'utilisateurs. Pour que la technologie soit véritablement un moyen d'intégration sociale, un compromis devait être trouvé entre ces prérequis et les besoins propres aux populations mal desservies. À cette fin, il faudrait cerner les différents besoins des divers segments de population et mettre leur bien-être au centre des préoccupations. Une coopération entre opérateurs et pouvoirs publics était donc indispensable pour établir un cadre réglementaire approprié et décider des autres mesures à prendre, notamment en matière de sensibilisation.

Intégration financière, accords commerciaux et réforme de la réglementation

33. Les experts ont également débattu de la relation entre, d'une part, les efforts nationaux de réglementation déployés en faveur de l'accès universel et de l'intégration financière et, d'autre part, les effets sur les services financiers de la libéralisation du commerce engagée aux niveaux multilatéral, plurilatéral et régional. Aux fins de l'intégration financière, les pouvoirs publics ont notamment pris des mesures pour faciliter l'accès aux services dans les zones isolées, promouvoir les échanges d'informations et de

données en vue de réduire le risque de crédit et développer, par la voie d'investissements, les infrastructures financières dans les zones considérées comme peu rentables. Dans des travaux récents, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a montré que ces mesures n'étaient généralement pas contraires à ses règles (obligations en matière de traitement national ou d'accès aux marchés, par exemple). Un intervenant a souligné que l'«exception prudentielle», qui renvoyait aux conditions autorisant les membres de l'OMC à adopter des mesures pour des raisons prudentielles, était un élément central de l'Annexe sur les services financiers de l'Accord général sur le commerce des services. De plus, aucun différend commercial n'avait porté sur les mesures précédemment mentionnées, ni sur des mesures prudentielles relatives aux services financiers. Les mesures qui avaient été prises ne faisaient pas nécessairement obstacle au commerce et ne donnaient pas nécessairement lieu à un traitement discriminatoire à l'égard des fournisseurs de services étrangers. En vertu des règles de l'OMC, les gouvernements avaient en outre la possibilité de procéder à une libéralisation partielle, assortie de limitations, et de renégocier les engagements existants sous réserve de compensation. Dans la pratique, cependant, ces renégociations restaient difficiles. Un participant a avancé que, dans des conditions appropriées, les engagements de libéralisation pouvaient contribuer à l'efficacité et à la compétitivité du marché national des services financiers et, partant, à l'intégration financière.

34. Des efforts avaient été faits au niveau international pour mesurer l'effet restrictif des politiques nationales sur le commerce des services. L'Indice de restrictivité des échanges de services (IRES), mis au point par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), se voulait un inventaire des obstacles réglementaires au commerce des services, notamment des services de banque et d'assurance. Plus l'indice était faible, plus le secteur financier était développé et plus l'efficacité financière était grande. Cette base de données confirmait que le mode 3 était le mode de fourniture des services financiers le plus courant et que le mode 1 était moins utilisé, la fourniture transfrontière de tels services pouvant supposer l'ouverture du compte de capital. Plusieurs participants ont appelé à la prudence dans l'interprétation de ces données. Les autorités de réglementation nationales poursuivant différents objectifs de politique publique, il était difficile de faire la différence entre les mesures ayant un effet restrictif sur le commerce et les mesures de réglementation prudentielle ou de protection des consommateurs, par exemple. Selon un participant, l'indice reposait sur des hypothèses et des raisonnements qui pouvaient faire pencher les résultats vers des politiques défavorables à l'intégration financière. On devait aussi se garder de généraliser les conclusions découlant de l'examen des données, celles-ci ne concernant quasiment que des pays membres de l'OCDE. Il était également souhaitable que la relation de causalité entre libéralisation du commerce et intégration financière ne soit pas établie par simple corrélation. La libéralisation des échanges ne devait pas être considérée de manière isolée, car elle nécessitait des politiques complémentaires, notamment en matière de surveillance et de concurrence. Enfin, il n'existait pas de solution unique, les pays n'ayant pas tous le même niveau technologique, les mêmes objectifs sociaux ni la même répartition des rôles entre les banques commerciales et les autres acteurs du secteur financier.

35. Prenant l'exemple de l'accord de partenariat économique entre le CARIFORUM et l'Union européenne, une intervenante a souligné combien la libéralisation du commerce pouvait influencer sur les activités nationales de réglementation, notamment pour l'accès universel et les services financiers. Les engagements relatifs aux services financiers imposaient un effort maximal en matière d'échange d'informations et de conformité de la réglementation sectorielle aux normes internationales. L'intervenante a noté qu'on reprochait souvent à l'accord de partenariat économique de garantir aux fournisseurs de services européens l'accès aux marchés du CARIFORUM sans tenir dûment compte des obligations d'accès universel. On lui reprochait aussi de limiter la marge d'action réglementaire des pouvoirs publics et leurs objectifs de politique générale. De son point de

vue, les sauvegardes prévues par l'accord devaient être renforcées de manière à reconnaître explicitement le droit des gouvernements de prendre des dispositions réglementaires, notamment concernant les investissements étrangers directs et la capacité d'agir en cas de problèmes de balance des paiements, de crises ou d'autres contextes défavorables.

36. Les participants ont examiné les conséquences de la présence de fournisseurs étrangers, induite par la libéralisation des services financiers, sur l'intégration financière. Les fournisseurs étrangers étaient souvent très présents sur les marchés des pays en développement et pouvaient peser sur les efforts d'intégration nationale. Plusieurs participants ont fait observer qu'il n'était pas rare que ces fournisseurs suivent des stratégies bien précises, ciblant, par exemple, les clients et les services les plus rentables («haut du panier»). D'où l'absence de services bancaires dans certaines zones rurales et l'impossibilité pour les PME et les agriculteurs, par exemple, d'accéder à des crédits productifs. De plus, les banques étrangères avaient coutume de rapatrier leurs bénéfices sans réinvestir dans le pays d'accueil, de ne pas y maintenir de réserves financières et d'utiliser l'épargne dudit pays pour investir à l'étranger. Il était donc important que les gouvernements puissent prendre des mesures réglementaires propres à promouvoir l'accès universel et l'intégration financière et conservent à cet effet une marge d'action suffisante. À cet égard, il serait peut-être judicieux que l'intégration financière fasse l'objet d'obligations réglementaires, par exemple que l'octroi d'agrèments à des établissements bancaires soit fonction du nombre de succursales ouvertes dans des zones rurales. Les banques pourraient aussi être tenues d'accorder des prêts aux PME et aux secteurs prioritaires ou, encore, d'offrir aux pauvres des services financiers de base et des taux d'intérêt plus faibles. Ces aspects de l'intégration financière devaient être pris en compte avant d'engager des négociations commerciales touchant aux services financiers et être incorporées dans un cadre réglementaire et institutionnel solide. Des pays en développement ont envisagé d'invoquer des exceptions, puis de mettre à jour les règles commerciales de manière à ce qu'elles répondent mieux à leurs objectifs de réglementation, en particulier dans le domaine de l'intégration financière.

37. Des participants ont fait observer que les négociations plurilatérales menées actuellement en vue d'un nouvel accord sur le commerce des services tendaient à se caractériser par une portée plus étendue et une moindre flexibilité, dans l'optique d'une plus grande libéralisation, y compris des services financiers. On s'orientait vers une application horizontale du traitement national aux fournisseurs de services étrangers, une interdiction de nouvelles restrictions au commerce des services, des obligations de statu quo et une «clause à effet de cliquet» incorporant automatiquement les mesures de libéralisation qui seraient prises par la suite. Plusieurs intervenants ont fait observer que ces initiatives risquaient de remettre en cause le droit des gouvernements de réglementer dans l'intérêt général. Le fait que les droits des investisseurs l'emportent sur les besoins de la société suscitait des inquiétudes. Comme cela a été souligné, certaines décisions rendues dans le cadre du règlement de différends entre investisseurs et États avaient confirmé les premiers dans leurs privilèges et laissé les seconds payer au prix fort leurs mesures d'intérêt général. Selon un intervenant, les gouvernements participant aux négociations concernant l'accord sur le commerce des services ou d'autres accords commerciaux, y compris des méga-accords régionaux, avaient tout intérêt à bien comprendre les conséquences d'une libéralisation renforcée. Les négociateurs de méga-accords régionaux – tels que l'Accord de partenariat transpacifique et le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement – devaient mettre à profit les enseignements tirés de la récente crise économique et financière internationale pour déterminer des marges d'action suffisantes, par exemple afin que les mesures de réglementation prudentielle nécessaires puissent être prises. Une autre question à prendre en compte dans les négociations sur des méga-accords régionaux était l'objectif de neutralité concurrentielle entre entreprises publiques et entreprises privées. Si cette neutralité concurrentielle pouvait être obtenue par l'élimination

des avantages structurels éventuels, beaucoup de pays avaient insisté sur l'importance de la contribution des entreprises publiques à la réalisation des objectifs de service public, notamment l'accès aux services financiers.

Orientations futures

38. Afin de favoriser l'accès aux services financiers et de faire des envois de fonds un meilleur instrument de développement et d'émancipation économique des femmes et des jeunes, la CNUCED pourrait notamment suivre les orientations formulées ci-après par les experts:

- a) Encourager la coopération entre les acteurs institutionnels de l'intégration financière;
- b) Poursuivre et intensifier ses travaux sur les examens des politiques relatives aux services, en particulier l'analyse des services financiers et de l'intégration financière;
- c) Examiner le rôle des pouvoirs publics dans l'établissement de politiques et de cadres réglementaires complémentaires et cohérents, ainsi que dans la gouvernance de l'intégration financière;
- d) Réfléchir à la manière dont les pouvoirs publics pourraient coopérer avec les fournisseurs de services financiers pour que tous puissent tirer le meilleur parti des modèles d'activité innovants adoptés aux fins de l'intégration financière;
- e) Effectuer des travaux d'analyse, notamment des études de pays, pour identifier les facteurs de succès, et mieux faire comprendre les mécanismes de microfinancement et les services financiers numériques dans les pays en développement en vue d'un financement approprié des PME et d'une intégration financière globale;
- f) Envisager la mise en place d'autres systèmes de services financiers mobiles afin d'accroître leur contribution à l'intégration financière;
- g) Promouvoir la coordination entre les autorités de réglementation aux niveaux national et international, en collaboration avec les organismes de normalisation nouveaux et existants, dans l'optique d'une plus grande intégration par la voie des services financiers numériques;
- h) Appuyer la coopération et les partenariats en matière de services financiers numériques entre les opérateurs de télécommunications et les établissements financiers, dont les banques;
- i) Étudier les obstacles à l'accès aux services financiers rencontrés par les migrants, en particulier les migrants exploités ou en situation irrégulière, et trouver de meilleures solutions pour l'envoi de fonds;
- j) Compte tenu de la contribution des envois de fonds au développement, aider à l'évaluation de leurs coûts dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015;
- k) Examiner comment les fonds envoyés sont utilisés par leurs bénéficiaires afin d'être mieux à même de maximiser leur impact sur le développement;
- l) Alimenter les débats sur la réglementation internationale des services financiers et sur la mise en œuvre par les pays en développement des réformes découlant des Accords de Bâle III;
- m) Mener des travaux d'analyse et des activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration financière, y compris pour ce qui est des femmes et des jeunes, et encourager le recours à des mesures personnalisées plutôt qu'à des solutions passe-partout;

n) Assurer un appui analytique et technique sur la manière de promouvoir l'intégration financière dans les négociations commerciales touchant aux services financiers.

II. Questions d'organisation

A. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

39. À sa séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts a élu le bureau ci-après:

Présidente: M^{me} Carmen Elena Castillo (El Salvador);

Vice-Président-Rapporteur: M. Aleksandr Tselyuk (Biélarus).

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

40. À sa séance plénière d'ouverture, le 12 novembre 2014, la Réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (distribué sous la cote TD/B/C.I/EM.6/1). L'ordre du jour se lisait comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Impact de l'accès aux services financiers, notamment concernant les incidences des envois de fonds sur le développement: émancipation économique des femmes et des jeunes.
4. Adoption du rapport de la réunion.

41. À cette même séance, la Réunion d'experts a décidé que la Présidente établirait un résumé des débats.

C. Adoption du rapport de la réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

42. À sa séance plénière de clôture, le 14 novembre 2014, la Réunion d'experts a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité de la Présidente, le rapport final après la clôture de la réunion.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session:

Albanie	Haïti
Algérie	Jamaïque
Allemagne	Jordanie
Angola	Kenya
Arabie saoudite	Madagascar
Autriche	Malaisie
Bangladesh	Malawi
Barbade	Mexique
Bélarus	Mozambique
Bosnie-Herzégovine	Myanmar
Brésil	Nicaragua
Burkina Faso	Nigéria
Chili	Oman
Chine	Ouganda
Côte d'Ivoire	Panama
Égypte	Paraguay
El Salvador	Philippines
Équateur	République de Corée
Espagne	République dominicaine
Estonie	République-Unie de Tanzanie
Éthiopie	Sénégal
Géorgie	Trinité-et-Tobago
Ghana	Turquie
Grèce	Venezuela (République bolivarienne du).

2. Le membre ci-après de la Conférence était représenté à la session:

Saint-Siège.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Centre Sud;
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
Organisation internationale pour les migrations (OIM);
Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

4. Le département et la commission régionale de l'ONU ci-après étaient représentés à la session:

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO);
Département des affaires économiques et sociales (DAES).

* Pour la liste des participants, voir TD/B/C.I/EM.6/INF.1.

5. Les institutions spécialisées et l'organisation apparentée ci-après étaient représentées à la session:

Fonds international de développement agricole (FIDA);
Fonds monétaire international (FMI);
Groupe de la Banque mondiale;
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
Organisation internationale du Travail (OIT);
Organisation mondiale du commerce (OMC);
Union internationale des télécommunications (UIT);
Union postale universelle (UPU).

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees;
Third World Network.
